



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 5544

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur l'opinion qu'ont les Français du fonctionnement de l'Union européenne. Un récent sondage révèle que les Français expriment un sentiment de défiance à l'égard de l'Union européenne : 64 % d'entre eux voteraient non aujourd'hui à un référendum sur la ratification du traité de Maastricht et seulement 7 % jugent l'échelon européen être le plus approprié. À l'heure de la ratification du traité européen sur la stabilité, elle lui demande comment le Gouvernement compte agir afin de rapprocher l'Europe de ses citoyens.

Texte de la réponse

Ce récent sondage traduit l'inquiétude qu'inspire la crise. La réorientation de la construction de l'Union européenne en faveur de la croissance, voulue par le Président de la République, est de nature à y répondre. C'est dans cette perspective que le Président de la République a obtenu, lors du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012, l'adoption d'un plan de croissance, ainsi que la mise en place de mesures de solidarité financière. Ces mesures, qui constituent une première étape, seront confortées et amplifiées. Nombre d'enquêtes d'opinion indiquent par ailleurs que les Français sont bien plus nombreux à reconnaître les bienfaits de notre appartenance à l'Union et à estimer que la France devait conserver l'euro comme monnaie, qu'à critiquer ces acquis. Il convient en outre de noter qu'une récente enquête d'opinion a révélé l'adhésion d'une majorité de nos concitoyens à la ratification du traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance dans l'union économique et monétaire (traité SCG), voté en octobre par le Parlement. Pour rapprocher l'Europe de ses citoyens, le Gouvernement propose que le principe de l'intégration solidaire s'applique à l'approfondissement de l'Union économique et monétaire. Ce principe, mis en avant par le Président de la République, prévoit qu'à chaque étape supplémentaire dans l'intégration économique et politique corresponde un approfondissement de la solidarité entre les Etats membres de la zone euro et des progrès sur le plan de sa gouvernance démocratique. Les progrès déjà obtenus et les négociations en cours, notamment sur l'union bancaire ou la politique commerciale, contribuent à la concrétisation de cette ambition. A terme, cette entreprise devra être prolongée par l'amplification des politiques européennes, notamment en matière d'emploi, de fiscalité, d'environnement et de culture. Il s'agit de promouvoir, en Europe, le mieux-disant social et environnemental, dans le but de contribuer à réenchanter l'idée européenne.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5544

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5168

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7524